



Assemblée Générale ordinaire du 11 juillet 2013

RESOLUTIONS

RESOLUTION N° 1

En application des dispositions de l'article des statuts de l'association, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral sur l'exercice 2012.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier du trésorier et le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012 approuve les dits rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus au Comité de Direction de sa gestion pour l'exercice 2012.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 3

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Trésorier sur le projet de budget pour l'exercice 2013 approuve le dit budget. Elle ratifie le montant des cotisations annuelles inchangées par rapport à celles fixées pour l'exercice 2012.

Ces montants sont les suivants :

- Conseils Régionaux :	9 000 €
- Conseil Généraux :	3 000 €
- Villes de :	
- de 5 000 habitants :	500 €
5 000 à 100 000 habitants :	1 000 €
+ de 100 000 habitants :	3 000 €
- Chambres Consulaires :	
CRCI :	2 000 €
CCI :	1 000 €
- Ports Autonomes :	3 000 €
- Ports Consulaires :	1 500 €
- Organisations professionnelles :	
Transporteurs :	3 000 €
Autres :	500 €
- Membres individuels :	20 €

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4

L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 ans le mandat de Commissaire aux Comptes donné à la société SCOREX.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 5

En application de l'article 12 des statuts de l'association, il est procédé au renouvellement d'un 1/3 des membres du Comité de Direction qui sont les suivants :

- Conseil Général du Pas de Calais,
- Ville de Conflans Ste Honorine,
- Ville de Nogent sur Oise,
- Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- CCI de l'Oise,
- CCIR du Nord Pas de Calais,
- UPF (anciennement désignée sous le sigle ADPF),
- Port de Lille,
- Port Autonome du Centre et de l'Ouest de Belgique,
- AUTF,
- CESER Picardie,
- Monsieur Marcel DENEUX

L'Assemblée Générale confirme à nouveau au Comité de Direction les membres individuels, les collectivités et organismes ci-dessus lesquels devront désigner leurs représentants nominatifs.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Conseil d'Administration du 11 juillet 2013

DELIBERATIONS

RESOLUTION N° 1

En application de l'article 13 des statuts de l'association, le Comité de Direction élit son bureau, composé des membres suivants :

- Président :	Monsieur Philippe MARINI
- Vice-Présidents :	Monsieur Michel DELEBARRE Monsieur Daniel PERCHERON Monsieur Philippe BONNEVIE Monsieur Serge CAMINE Monsieur Philippe ESNOL Monsieur Marcel DENEUX
- Vice-Président Secrétaire Général :	Monsieur Jean-François DALAISE
- Vice-Président Trésorier :	Monsieur Philippe VASSEUR

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.